

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 FEVRIER 2026

DIRECTION GENERALES DES SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION DES GRANDS PROJETS URBAINS ET ACTION CŒUR DE VILLE

05

**OBJET : PROJETS DE PROGRAMME DE REQUALIFICATION DE VOIRIES ET ESPACES PUBLICS :
SECTEUR BETHEMONT ET AU TITRE D'ACTION CŒUR DE VILLE : SECTEUR PROJET CŒUR DE
VILLE 2030 - DEMANDES AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE**

**DELIBERATION
APPROUVEE PAR**

Voix pour

Voix contre

A l'unanimité

Abstention(s)

Non-participation au vote

L'An deux mille vingt-six, le seize février à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme le Maire le dix février deux mille vingt-six
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine BERNO
DOS SANTOS, Maire,

Présents :

MME Sandrine BERNO DOS SANTOS, MME Karine CONTE, M. Georges MONNIER, MME Samira TAFAT, M. Patrick MEUNIER, Mme Virginie MESSMER, M. Jean-Jacques NICOT, MME Hatice BARRE, M. Nelson DE JESUS PEDRO (à partir de la délibération 1), MME Larissa GUILLEMET, M. David LUCEAU, MME Claude GRAPPE, MME Michèle DEBUISSER, M. Michel PROST, MME Nadyne BELVAUDE, M. Jean-Claude POCHAT, M. Pascal GEFFRAY, MME Désirée KOFFI, M. Philippe DOMPEYRE, MME Souad OGGAD, M. Christophe SIMEONI, M. Jean-Marc JOUSSEN, MME Aline SMAANI, MME Lydie GRIMAUD, MME Céline ALLOUCHE, M. Tristan DREUX, M. Fabrice MOULINET, M. Marc LARTIGAU, M. Gilles DJEYARAMANE, MME Karine EMONET-VILLAIN, MME Vanessa HUBERT, M. Éric ROGER, M. Clément PLOUZE-MONVILLE, M. Pierre-Alexandre DUCHESNE, M. Philippe SEITHER, M. Christophe MASSIAUX, M. Romain LOYER, MME Elsa SOUSSI.

Absents excusés : MME LEPERT

Pouvoirs : MME LEPERT à MME GRIMAUD

Secrétaire : M Georges MONNIER

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

.....

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MONSIEUR GEORGES MONNIER

1. Compétences de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise

La Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise – GPSEO - est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, de la signalisation, des parcs et aires de stationnement, conformément à l'article L. 5215-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cette compétence est exercée dans son intégralité par la Communauté urbaine conformément à ses statuts, sur les voies relevant du domaine public routier communautaire, situées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'agglomération et sur les accessoires indissociables de ces voies.

La définition de la consistance du domaine public routier communautaire a fait l'objet d'une délibération prise par le Conseil communautaire le 20 mai 2021.

La CU GPSEO exerce donc cette compétence dénommée : « Espace public et voirie (chaussées, trottoirs, voies cyclables) et gère 1400 km de voies communautaire et 54 680 points lumineux.



En lien avec le développement des communes et selon les priorités budgétaires, chaque année, des échanges ont lieu avec les villes membres afin de bâtir un Programme Pluriannuel d'Investissement en définissant les projets et les évolutions des espaces publics communautaires.

2. Les demandes de la Ville auprès de la Communauté Urbaine concernant la requalification de certains espaces publics dans le cadre de l'élaboration du Plan Pluriannuel d'Intervention (PPI) intercommunal / voirie sur la commune de Poissy.

Ainsi, en 2024, pour la préparation du Plan Pluriannuel d'Intervention (PPI) voirie intercommunal 2025, la ville de Poissy a proposé 5 secteurs de requalification des espaces publics, souvent en lien avec des grands projets situés à proximité

1. *Hameau de Bethemont (proximité de réfection de la rue de la Bidonnière en lien avec le centre d'entraînement du Paris Saint-Germain) : rue du Parc de Bethemont, rue Jules Jourdain, rue d'Orgeval et Chemin des Fidanniers,*
2. *Avenue du Général de Gaulle (Action Cœur de Ville) : entre l'avenue Maurice Berteaux et l'avenue Fernand Lefebvre y compris les rues perpendiculaires : rues des Trois maillets, rue de Gaillon, rue des Demoiselles, rue aux Moutons et rue Michel Jaunet.*
3. *Avenue du Cep (Action Cœur de Ville) ;*
4. *Rue de l'Eglise (Action Cœur de Ville) ;*
5. *Boulevard de Pirmasens (proximité de la phase 2 du tram 13).*

✓ La requalification de certains espaces publics du hameau de Bethemont

Le hameau de Bethemont a connu, ces dix dernières années, un nombre important de construction de maisons individuelles, accueillant ainsi une population nouvelle. Les activités du golf se sont également étoffées ; la réalisation du centre d'entraînement du Paris Saint-Germain, à proximité, a également modifié le paysage de ce secteur de la commune.

La Ville a donc proposé à la CU GPSEO la requalification des voies suivantes dans le hameau : rue du Parc de Bethemont, rue Jules Jourdain, rue d'Orgeval et Chemin des Fidanniers,

Concernant le réaménagement de la voirie, la Ville poursuit un double objectif :

- La mise en valeur du hameau dans la continuité de ce qui a été fait dans la rue de la Bidonnière.
- La sécurisation des déplacements en modes actifs piétons et cycles (absence aujourd'hui de trottoirs)

✓ **Cœur de ville 2030 - Regualifier les espaces publics dans le centre-ville pour retrouver une attractivité**

Par Délibération du Conseil municipal en date du 11 décembre 2023, Poissy a tiré le bilan de la première phase Action Cœur de ville 2018 – 2022 et confirmé son intérêt dans le cadre d'un volet 2 pour la période 2023-2026.

7 premières fiches action, fruit d'un premier travail, avait été alors annexées à cette délibération, ainsi qu'à l'avenant n°1 de la convention Opération de revitalisation du Territoire (ORT), signé le 8 février 2024 et porté par la Communauté GPSEO en collaboration avec les communes et acteurs concernés.

Relancé en 2024 par la collectivité, dans le cadre de la phase 2, le comité de pilotage Action Cœur de Ville s'est réuni le **5 février 2025**, permettant à l'ensemble des acteurs (dont la CU GPSEO) de prendre connaissance des ambitions de la ville de redynamisation du cœur de ville (Cœur de ville 2030) selon 5 axes, s'appuyant sur 26 fiches actions :

- **Axe 1** : Attirer et maintenir une population diversifiée en centre-ville et à proximité du pôle gare : Proposer une offre attractive de logement – requalification de l'habitat dégradé,
- **Axe 2** : Revitaliser le centre-ville : Une attractivité économique et commerciale à consolider
- **Axe 3** : Accompagner la réalisation des grands projets de mobilités sur le territoire pisciacais et favoriser un réseau des mobilités actives continu vers le centre-ville et entre polarités
- **Axe 4** : Concevoir un centre-ville adapté aux défis de la ville résiliente, mettant en valeur son patrimoine, construisant une identité propre,
- **Axe 5** : Faciliter l'accès aux équipements, aux services publics et à l'offre culturelle, sous toutes ses formes.

De ce fait, au titre du dispositif Action Cœur de Ville, concernant les espaces publics, la ville a proposé les actions suivantes :

- **La fiche action n°15 a pour objet la requalification des espaces publics de la rue du Général de Gaulle et les rues adjacentes, pour renforcer l'attractivité, apaiser l'hyper centre-ville, en intégrant notamment la thématique de la Nature en ville.**



- La fiche action n°18 propose le réaménagement de la contre-allée du Cep afin de créer un large mail paysager et piéton ainsi qu'un parking en infra.



- La fiche action n°19 vise à mettre en valeur la Collégiale en offrant un espace public à la hauteur du Monument Historique classé : requalification des voiries autour de la Collégiale.

- La fiche action n°20 invite à repenser le traitement du parvis de l'hôtel de ville : mise en valeur de la façade inscrite au Monument Historique, créer une continuité d'espaces publics apaisés vers la place de la République.



- La fiche action n°22 cherche à développer un parcours culturel et patrimonial pour mettre en valeur l'histoire de la ville, créer un sens et un lien dans un paysage urbain très hétérogène et promouvoir les mobilités douces.

Ces fiches s'intègrent dans un projet global de requalification du centre-ville de Poissy (Habitat, commerces, mobilier, espaces publics, patrimoine, etc.) porté par la dynamique transversale Action Cœur de ville.

Le 2 février 2026, le comité de pilotage annuel Action Cœur de Ville s'est de nouveau réuni et a permis de réaffirmer ces engagements, faire un point d'étape et préparer la phase 3 du programme ACV, autour de 5 engagements de développement :

- Vers la ville résiliente et durable : transition écologique et économie sociale et solidaire,
- Vers une ville adaptée à la place de l'enfant,
- Vers une ville adaptée aux enjeux de vieillissement,
- Vers une ville encourageant l'accès à la Culture, aux arts et au patrimoine,
- Vers une ville engagée pour la santé et les activités sportives.

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise était présente au Comité technique et au Comité de pilotage.

2. Conseil Communautaire du 18 décembre 2025 : budget principal 2026 « transformation des espaces publics », investissements socle pour la période 2026-2032

Lors du Conseil communautaire du 18 décembre 2025, une nouvelle autorisation de programme n°14 « Transformation des espaces publics », a été inscrite au budget principal.

Cette autorisation de programme porte sur l'actualisation des crédits de paiement et création d'un nouveau programme, intégrant les investissements programmés (requalifications d'espaces publics, enfouissement de réseaux), avec un montant « socle » total proposé de 70 000 000 € pour la période 2026-2032.

Préalablement à ce Conseil communautaire et par courrier en date du 11 décembre 2025, la CU GPSEO a fait savoir à la ville, dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) de Transformations des Espaces Publics (TEP) 2026-2032 que, concernant Poissy, 2 opérations sur les 5 indiquées ont fait l'objet de premières études de faisabilité et pourraient être retenues dans l'enveloppe budgétaire « socle » défini.

Il s'agit des voiries du hameau de Bethemont et de la rue du Général de Gaulle et les rues perpendiculaires.

Dans ce même courrier, la Communauté Urbaine invite la Ville à confirmer par délibération cette programmation retenue. La ville de Poissy profite de cette délibération pour confirmer également la nécessité d'un travail fin avec la CU GPSEO sur les évolutions des espaces publics dans le centre de Poissy en lien avec l'ensemble des grands projets en cours ou à venir.

Ainsi, il est demandé au Conseil municipal de confirmer :

- la programmation prioritaire retenue pour les opérations 1 (**hameau de Bethemont**) et 2 (**rue du Général de Gaulle**), pour cette dernière comprise dans le projet Cœur de ville 2030 / Action Cœur de Ville).
- L'intérêt de la CU GPSEO de soutenir les opérations 3 (avenue du Cep) et 4 (rue de l'Eglise), inscrites dans le projet Cœur de ville 2030 / Action Cœur de Ville nécessitant des aménagements cohérents avec ceux développés à proximité et intégrés dans une logique de développement territorial.
- La nécessité d'accompagner des espaces publics qualitatifs autour des travaux du tram 13 phase 2 et donc l'intérêt de requalifier le boulevard de Pirmasens.
- L'intérêt de prise en compte par la CU GPSEO des fiches actions de Poissy concernant les réflexions de transformation de l'espace public dans le cadre d'Action Cœur de ville.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu les statuts de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise,

Vu la délibération n°CC_2025_12_18_17 de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, en date du 18 décembre 2025, portant sur le budget principal : autorisation de programme – actualisation des crédits de paiement et création d'un nouveau programme,

Vu l'alinéa 14 de la délibération susmentionnée, portant création d'une autorisation de programme « Transformation des espaces publics » indiquant que ce programme de transformation des espaces publics concerne les projets à l'initiative des communes dont le besoin ou le périmètre d'influence reste le niveau communal ou à portée intra-communautaire et qui répondent à une préoccupation de qualification ou d'attractivité des communes sans s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan ou d'un schéma communautaire,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise approuvé par délibération n° CC_2020_01_16_01 du Conseil Communautaire du 16 janvier 2020, et mis à jour les 10 mars 2020, 15 décembre 2021, 22 juin 2023, 24 octobre 2023, 16 octobre 2024, 4 février 2025, 13 octobre 2025 et 27 octobre 2025 par arrêtés du président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise,

Vu la modification générale du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise approuvée par délibération n° CC_2023_12_14_39 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023, exécutoire le 20 janvier 2024,

Vu l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur à enjeux métropolitains n°13 - Poissy gare - centre-ville –Beauregard du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise,

Vu l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce et artisanat du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise,

Vu la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville - Opération de revitalisation du territoire (ORT) de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, signée le 11 février 2021,

Vu l'avenant n°1 de la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville - Opération de revitalisation du territoire (ORT) de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, signée le 8 février 2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2023 dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville : convention-cadre pluriannuelle opération de revitalisation du territoire – ORT – avenant 1 et approuvant les premières fiches actions pour Action Cœur de Ville 2 – 2023-2026,

Considérant, dans le cadre d'Action Cœur de ville – Cœur de ville 2030, la nécessité pour la ville de préserver, mettre en valeur, réhabiliter les quartiers anciens du centre-ville,

Considérant les réflexions de mise en valeur globale du centre-ville de Poissy afin de retrouver une attractivité commerciale, urbaine, paysagère, patrimoniale et culturelle, autour d'une identité spécifique et répondant aux enjeux de la ville durable,

Considérant les comités techniques Action Cœur de Ville des 27 novembre 2024 et 15 décembre 2025, avec l'ensemble des partenaires dont la CU GPSEO, assurant le suivi des 26 fiches actions présentées par la ville de Poissy, visant à la redynamisation du centre-ville de Poissy,

Considérant les comités des pilotages annuels Action Cœur de Ville du 5 février 2025 et du 2 février 2026, avec l'ensemble des partenaires dont la CU GPSEO, visant à la redynamisation du centre-ville de Poissy,

Considérant les échanges entre la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise et la ville de Poissy en 2024 au sujet de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) « Espace public et voirie » 2025 avec la proposition de 5 secteurs sur le territoire pisciacais,

Considérant le courrier en date du 11 décembre 2025 de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, concernant le la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) de Transformations des Espaces Publics (TEP) 2026-2032, à Poissy, indiquant que parmi les 5 opérations présentées par la ville de Poissy, deux d'entre elles ont fait l'objet de premières études de faisabilité et pourraient être retenues, à savoir :

- Hameau de Bethemont : rue du Parc de Bethemont, rue Jules Jourdain, rue d'Orgeval et Chemin des Fidanniers,
- Rue du Général de Gaulle : entre l'avenue Maurice Berteaux et l'avenue Fernand Lefebvre y compris les rues perpendiculaires : rues des Trois maillets, rue de Gaillon, rue des Demoiselles, rue aux Moutons et rue Michel Jaunet.

Considérant la nouvelle autorisation de programme 14 « Transformation des espaces publics », inscrite dans la délibération n°CC_2025_12_18_17_0 de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, en date du 18 décembre 2025, portant sur le budget principal : autorisation de programme – actualisation des crédits de paiement et création d'un nouveau programme, intégrant les investissements programmés (requalifications d'espaces publics, enfouissement de réseaux), avec un montant total proposé de 70 000 000 € pour la période 2026-2032,

Considérant les réflexions, dans le cadre d'Action Cœur de Ville / Cœur de ville 2030, de requalification des espaces publics et des quartiers anciens du centre-ville de Poissy,

Considérant les projets de requalification des espaces publics en cours ou prochainement lancés à Poissy : Tram 13 phase 2, pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Poissy, carrefour Pigozzi, prolongement du boulevard de l'Europe, écoquartier Rouget de Lisle, projet de renouvellement urbain de Beauregard, passerelle piétons / cycles, etc.,

Considérant la nécessité de coordination et de planification des travaux actuels et futurs dans le secteur centre-ville élargi de Poissy, pour limiter les impacts sur les habitants et les mobilités,

Considérant la nécessaire requalification des espaces publics de compétence communautaire dans le hameau de Bethemont, à Poissy, notamment en lien avec le développement de celui-ci ces quinze dernières années et la proximité du centre d'entraînement du Paris Saint-Germain,

Considérant la demande de de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise que la commune indique par délibération de confirmer cette programmation,

LE CONSEIL,

Vu le rapport

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

Article 1 :

De confirmer la programmation prioritaire retenue pour les opérations n°1 (**hameau de Bethemont**) et n°2 (**rue du Général de Gaulle**), pour cette dernière comprise dans le projet Cœur de ville 2030 / Action Cœur de Ville) ;

Article 2 :

De confirmer la volonté de la ville auprès de la CU GPSEO de soutenir les opérations de requalification n°3 (avenue du Cep) et n°4 (rue de l'Eglise), inscrites dans le projet Cœur de ville 2030 / Action Cœur de Ville nécessitant des aménagements cohérents avec ceux développés à proximité et intégrés dans une logique de développement territorial,

Article 3 :

D'affirmer la nécessité d'accompagner des espaces publics qualitatifs autour des travaux du tram 13 phase 2 et donc l'intérêt de requalifier le boulevard de Pirmasens.

Article 4 :

D'appuyer l'intérêt de la prise en compte par la CU GPSEO des fiches actions de Poissy concernant les réflexions de transformation de l'espace public dans le cadre d'Action Cœur de ville.

Article 5 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56 avenue de St-Cloud 78011 Versailles cedex <https://citoyens.telerecours.fr/>) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification. Dans le cas d'un recours gracieux, son rejet explicite ou son rejet implicite au terme d'un délai de deux mois ouvre à l'intéressé le droit de saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux pendant un nouveau délai de deux mois.

Article 6 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 19/02/2026